



**RESULTAT DE LA REPARTITION DU CONTINGENT D'IMPORTATION DES TOLES LAMINEES A FROID,
REVTUES OU PLAQUEES, EN PROVENANCE DE L'UNION EUROPEENNE, AU TITRE DE L'ANNEE 2015**

CONTINGENT TARIFAIRE GLOBAL: 10800T

RAISON SOCIALE	QUANTITES ACCORDEES EN TONNE
KHOUCAR	54,57
PRECIMA	18,19
STE PERFINARD	131,21
LAMAKOM	1,75
SOFAFER	1 974,96
LONGOFER	475,86
COMAPROM	1 446,27
TUBE ET PROFIL	1 807,07
SMM SOCODAM DAVUM	1 530,89
BATIFER	548,71
MAROC FER	293,42
IMOFER	259,27
NEXANS	214,87
FAMASSER	108,83
MAROC BUREAU	95,35
MEDICABLE	95,35
LUMAR	95,35
LES MOPEDES MAROCAINS	45,25
TOLIMAR	66,65
CASA PROFIL	95,35
GREIF PACKAGING MOROCCO	95,35
INDUSTUBE	95,35
SULTANGAZ	95,35
MPI	95,35
ROBELBOIS ⁽¹⁾	265,98
COMARBOIS ⁽¹⁾	101,37
SOMACHAME ⁽¹⁾	207,04
INTERFER ⁽¹⁾	89,73
GILMARFER ⁽¹⁾	54,21
OCID METAL ⁽¹⁾	304,90
ALO METAL ⁽¹⁾	36,20
Total	10 800,00



NB:

LA PRIORITE EST ACCORDEE AUX INDUSTRIELS

(1) CES ENTREPRISES PRESENTENT UN CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE A PRES DE 90% DES REVENTES EN L'ETAT

CRITERES DE REPARTITION RETENUS:

1/ACCORDER AUX INDUSTRIELS IMPORTANT DES PRODUITS NON DISPONIBLES CHEZ MAGHREB STEEL, LES EQUIVALENTS DE LEURS IMPORTATIONS POUR LE DERNIER QUADRIMESTRE DE L'ANNEE 2015.

2/REPARTIR LE RESTE COMME SUIV:

2-1 / ACCORDER 90 % DU RESTE DU CONTINGENT AUX INDUSTRIELS, A REPARTIR COMME SUIV:

2-1-1 / ACCORDER 5% AUX NOUVEAUX INDUSTRIELS IMPORTATEURS, A REPARTIR A PARTS EGALES.

2-1-2 / REPARTIR LE RESTE ENTRE LES AUTRES INDUSTRIELS AU PRORATA DE LA MOYENNE DES IMPORTATIONS DES TROIS DERNIERES ANNEES, SANS QUE LES QUANTITES ACCORDEES NE SOIENT INFERIEURES A CELLE ACCORDEE AUX NOUVEAUX IMPORTATEURS ET TOUJOURS DANS LA LIMITE DES QUANTITES DEMANDEES.

2-2 / ACCORDER 10% DU RESTE DU CONTINGENT AUX NEGOCIANTS, AU PRORATA DE LA MOYENNE DES IMPORTATIONS DES TROIS DERNIERES ANNEES, TOUJOURS DANS LA LIMITE DES QUANTITES DEMANDEES.



RESULTAT DE LA REPARTITION DU CONTINGENT D'IMPORTATION DES TOLES LAMINEES A FROID, REVETUES OU PLAQUEES, EN PROVENANCE DES PAYS AUTRES QUE DE CEUX DE L'UNION EUROPEENNE, AU TITRE DE L'ANNEE 2015

CONTINGENT TARIFAIRE GLOBAL : 1200T

RAISON SOCIALE	QUANTITES ACCORDEES EN TONNE
SOFAFER	647
INGELEC	127
MPI	70
SICOTREM	74
NEXANS	54
RABII ET FILS	54
SULTANGAZ	54
ETAF	100
OCID METAL ⁽¹⁾	20
TOP BUSINESS ⁽¹⁾	0
Total	1200

NB:

LA PRIORITE EST ACCORDEE AUX INDUSTRIELS

(1) CES ENTREPRISES PRESENTENT UN CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE A PLUS DE 90% DES REVENTES EN L'ETAT

CRITERES DE REPARTITION RETENUS:

1 / ACCORDER 90 % DU CONTINGENT AUX INDUSTRIELS, A REPARTIR COMME SUIT:

1-1 / ACCORDER 54T AU NOUVEL INDUSTRIEL IMPORTATEUR

1-2 /REPARTIR LE RESTE ENTRE LES AUTRES INDUSTRIELS AU PRORATA DE LA MOYENNE DES IMPORTATIONS DES TROIS DERNIERES ANNEES, SANS QUE LES QUANTITES ACCORDEES NE SOIENT INFERIEURES A CELLE ACCORDEE AU NOUVEL IMPORTATEUR ET TOUJOURS DANS LA LIMITE DES QUANTITES DEMANDEES.

2/ ACCORDER 10% DU CONTINGENT AUX INDUSTRIELS COMMERCANTS.

